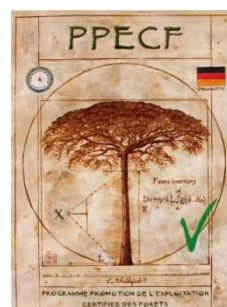


Formulaire de demande de Co-financement

A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Wildlife Conservation Society (WCS)
Nom du contact	Elise Mazeyrac-Audigier (Directrice du CEDAMM) Gaspard Abitsi (Directeur du programme WCS au Gabon)
Adresse	B.P. 7847, Libreville, République du Gabon
Téléphone	+241 / 44-40-39
Fax :	
E-mail :	emazeyrac@wcs.org gabitsi@wcs.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Organisation non-gouvernementale (ONG) à but non lucratif (charitable) de droit américain, enregistrée dans l'Etat de New York.

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
République du Gabon		

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	Du 01/11/2014 au 30/04/2015
Durée		06 mois
Budget estimé		210.000 €
Financement demandé		175.000 €

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

L'Afrique Centrale comprend des paysages forestiers tropicaux riches en biodiversité. Ces forêts sont soumises à une intense pression liée à l'extraction industrielle du bois.

L'aménagement forestier durable est une notion qui a une vingtaine d'années. On est passé de l'exploitation-extraction à une vision exploitation-renouvellement. Actuellement, les surfaces de forêt « sous ménagement » sont de plus en plus nombreuses, même si le terme regroupe des situations très diverses ; et il y a également de plus en plus de surfaces certifiées. Basé sur un plan d'utilisation durable de la forêt prenant en considération la protection de la biodiversité qu'elle renferme, l'aménagement forestier accorde un intérêt croissant à la gestion de l'environnement et de la biodiversité, en particulier chez les forestiers certifiés.

En Afrique Centrale, les lois sur la gestion des forêts précisent un certain nombre de mesures que les entreprises forestières doivent prendre pour protéger la faune. Cependant, de nombreuses entreprises ne respectent pas ces exigences légales. La gestion de la faune se focalise sur la grande faune et se limite trop souvent à quelques mesures antibraconnage. En outre, la supervision et l'application de ces exigences par l'administration sont souvent faibles, et peu fréquentes. Les normes internationales d'éco-certification (ex : FSC) et les références intergouvernementales telles que celles de l'OIBT établissent des règles plus strictes que les législations nationales. Les entreprises qui souhaitent atteindre ces standards, doivent les connaître et respecter les meilleures pratiques qu'ils exigent.

Cependant, on constate encore que les métiers forestiers ne sont pas traditionnellement intéressés aux questions de faune et que les « responsables faune » ne sont pas outillés pour faire face à toutes les facettes de leur travail. Afin de gérer durablement l'environnement et la biodiversité dans les concessions forestières industrielles du Bassin du Congo, il est indispensable que les « responsables faune » se dotent des meilleures méthodes et outils disponibles.

Afin que le renforcement des compétences des « responsables faune » corresponde aux besoins de leur métier, il est important que ce métier soit défini, décrit et détaillé dans un référentiel sous-régional. Un référentiel métier est un document qui définit un poste, un métier, les missions et les tâches qui s'y rapportent. Ce référentiel métier devra être élaboré et validé par l'ensemble des parties prenantes des différents pays et secteurs concernés, dont en premier lieu les entreprises forestières privées. Un atelier de validation du référentiel métier aura lieu, permettant de créer un réseau de professionnels volontairement engagés dans le processus.

A partir du référentiel métier validé, un référentiel formation pourra être élaboré qui permettra la construction d'une formation test pour les « responsables faune » dans les concessions forestières. Le référentiel de formation est tiré du référentiel métier, et comme lui basé sur les compétences requises par le « responsable faune ». Il comprend une liste de savoir théoriques, de savoir-faire pratiques, et de savoir-être pour la construction des modules de formation. Cette formation pilote sera organisée au CEDAMM de la Lopé, le centre de formation de WCS pour une quinzaine de professionnels.

Un atelier d'évaluation et de capitalisation sera organisé après la formation pour capitaliser les leçons apprises, consolider les référentiels métiers et formation, et préparer une éventuelle suite du processus.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

- Les espèces fauniques forestières d'Afrique Centrale servant de gibier ou de trophées sont en déclin, principalement à cause de leur surexploitation. Cette surexploitation résulte d'une mauvaise régulation de l'accès à ces espèces (qui, où, quand, comment). Ce manque de régulation provient de multiples sources, notamment : mauvaise gouvernance du secteur forêt-faune, donc politiques fauniques des décideurs inadaptées, donc capacités et compétences fauniques des acteurs inadéquates, donc actions de régulation des exécutants inefficaces.
- Des outils ayant fait leurs preuves existent pour contribuer à corriger la plupart de ces problèmes, de même que des financements, mais ils ne sont pas suffisamment employés dans la région parce que les parties prenantes de la surexploitation parviennent à limiter leur diffusion et leur usage.
- Cependant, des parties favorables à la régulation de l'exploitation faunique existent, en particulier dans le secteur forestier où cette régulation peut être valorisée commercialement, notamment via la certification des concessions d'exploitation.
- En amont de l'appui à apporter à ces acteurs motivés par la gestion de la faune sur le terrain, il est donc nécessaire de transmettre les meilleurs outils à un nombre maximum de ces acteurs.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

- Depuis près de 30 ans, WCS étudie la faune forestière d'Afrique Centrale pour guider et appuyer les parties prenantes dans leurs politiques et actions de conservation au niveau territorial, notamment à travers de multiples formations.
- En particulier, depuis près de 20 ans, WCS appuie la gestion de la faune dans les territoires concédés aux industries forestières, notamment au Congo et au Gabon, via les actions menées directement par les agents de WCS sur le terrain ou via le renforcement des compétences des agents forestiers, sur le terrain et/ou en centre de formation.
- C'est ainsi que le Centre sous régional de formation professionnelle continue de WCS situé dans le Parc National de la Lopé au Gabon, le CEDAMM, a organisé depuis 2008 plus de 50 sessions de formations dont 5 directement destinées aux forestiers (privés et publics) en charge de la gestion de la faune (gestion de la faune dans les CFAD pour les gestionnaires privés en 2010 et 2011 ; renforcement des compétences des agents du MinEF en 2010 ; suivi-évaluation de l'application de la loi dans les concessions forestières pour les agents du MinEF en 2011 ; etc.)

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

- **Objectif global : gérer durablement la faune dans les concessions forestières industrielles du Bassin du Congo par l'emploi des meilleures méthodes et outils disponibles.**
- **Objectif spécifique 1 : consolider de manière participative les « référentiels métier » des agents en charge de la gestion de la faune dans les concessions forestières de la région.**
Activités principales : (A1) compiler les référents disponibles (métiers, législations, bonnes pratiques) ; (A2) consulter les professionnels concernés (chargés de la faune dans les concessions, aménagistes, auditeurs, contrôleurs fonctionnaires, formateurs, etc.) ; (A3) consolider les brouillons de référentiels métiers liés à la gestion de la faune en concessions ; (A4) amender et valider le document de manière participative (atelier 1)
Résultats attendus : (R1) un réseau de professionnels forestiers (privés et publics) volontaires s'engage dans le processus ; (R2) au moins un référentiel métier lié à la gestion de la faune dans

les concessions forestières est validé par ce réseau.

- **Objectif spécifique 2 : consolider et tester des modules de formation continue répondant aux besoins en compétences des agents chargés de la gestion de la faune en concession forestière.**

Activités principales : (A5) compiler les outils et techniques répondant aux besoins de compétences référés préalablement ; (A6) consulter les professionnels concernés ; (A7) consolider au moins un référentiel de formation continue modulaire renforçant ces compétences préalablement référencées ; (A8) amender et valider ce document de manière participative à distance avec le réseau de professionnel constitué lors de l'atelier 1 ; (A9) solliciter et sélectionner des candidats et des formateurs pour le test de formation ; (A10) préparer et réaliser le test de formation au CEDAMM ; (A11) consolider les leçons apprises, le référentiel de formation pré-final et des recommandations pour l'extension du processus ; (A12) amender et valider ces documents de manière participative (atelier n°2).

Résultats attendus : (R3) un référentiel de formation continue sur la gestion de la faune en concession forestière est partagé ; (R4) les compétences en gestion de la faune de 15 professionnels forestiers sont renforcées et reconnues ; (R5) des recommandations pour la poursuite du processus sont partagées.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Doivent bénéficier de cette intervention menée par WCS et le CEDAMM :

- Faune (en particulier grands mammifères) : dans une mesure qui sera quantifiée lors des bio-monitoring à réaliser dans les prochaines années.
- Compagnies forestières volontaires : pour le renforcement de compétences de leurs agents, pour leurs certifications FSC (voir infra) et potentiellement pour leur marketing.
- Secteur forestier régional : pour les leçons apprises qui seront partagées
- Ministères en charge des forêts volontaires : pour le renforcement de compétences de leurs agents, pour le développement de leurs APV-FLEGT
- Communautés locales : pour le maintien de leur patrimoine cynégétique local (et légal)
- Aires protégées riveraines des concessions forestières volontaires : pour leur protection via leurs zones périphériques
- Communauté mondiale : pour le maintien des biens naturels du Patrimoine Mondial riverains des concessions forestières volontaires
- COMIFAC : pour l'intégration d'approches innovantes dans son plan de convergence
- WCS & CEDAMM : pour la reconnaissance et la réplique de leurs méthodes.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Cette intervention « Formation Gestion Faune » permettra aux forestiers concernés de consolider ou rétablir leur écocertification FSC, en leur permettant par exemple d'atteindre les requis FSC suivants :

- Principe 6 : Impacts Environnementaux (la gestion forestière doit conserver la diversité biologique et les valeurs associées, les ressources hydriques, les sols ainsi que les écosystèmes et les paysages exceptionnels et fragiles, de manière à préserver les fonctions écologiques et l'intégrité de la forêt)
- Principe 7 : Plan d'Aménagement (un plan d'aménagement – adapté à la taille et à l'intensité des exploitations – doit être rédigé, appliqué et mis à jour. Les objectifs de gestion à long terme et les moyens de les réaliser doivent être clairement précisés)
- Principe 8 : Suivi et évaluation (un suivi – fonction de la taille et de l'intensité de l'exploitation forestière – doit être réalisé pour évaluer l'état de la forêt, les rendements des produits forestiers, la chaîne d'approvisionnement et de transformation du bois, les activités de gestion et leurs impacts sociaux et environnementaux)
- Principe 9 : Maintien des Forêts à Haute Valeur de Conservation (les activités d'aménagement dans les forêts à haute valeur de conservation doivent maintenir ou améliorer les attributs qui les caractérisent. Le principe de précaution doit inspirer toutes les décisions relatives aux forêts à haute valeur de conservation.)

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

L'intervention « Formation Gestion Faune » proposée contribue à l'atteinte par PPEFC des résultats suivants de son cadre logique :

- (Préciser le Résultat, les Activités et si possible les Sous-activité du cadre logique du PPEFC visés par le proposal)
- Par ailleurs, cette intervention converge très clairement avec les axes 4 et 7 de l'actuel Plan de Convergence de COMIFAC et avec les probables axe d'intervention 3 et axe transversal 1 du prochain Plan de Convergence de COMIFAC – qui est le Maître d'Ouvrage du PPEFC.
- Plus largement, cette intervention consolidera le volet « faune » du PPEFC, qui est non seulement important techniquement, en terme de durabilité de la foresterie sur le terrain, mais également important économiquement, en terme d'image et de marketing du bois tropical certifié provenant d'Afrique Centrale – la conservation de la faune étant un déterminant majeur de cette image et de ce marketing.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

- Hypothèses :
 - Maintien des ambitions des compagnies forestières visées de conserver leurs certificats FSC en général, et de mieux gérer la faune de leurs concessions en particulier ;
 - Maintien des ambitions des Ministères chargés des forêts visés d'améliorer leur encadrement de la gestion de la faune dans les concessions forestières ;
 - Maintien des autres financements de WCS destinés au CEDAMM ;
 - Poursuite des activités des formateurs « faune – foresterie » de WCS ;
 - Poursuite des processus et projets APV-FLEGT, HVC, SEGeF etc dans la région.
- Risques :
 - Aggravation de la crise économique globale et/ou de la crise spécifique du secteur bois tropical.

14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPECF, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO**

15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de **l'annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email [**ppecf.comifac@gmail.com**](mailto:ppecf.comifac@gmail.com)

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).
- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.

- La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.